

COMMUNE
DE NYONS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 6 février 2024

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à Mme Odile PILOZ

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Yves RINCK

N°2024 - 02 - 01 / AFFAIRES FINANCIERES

Régularisation des écarts de résultats d'investissement entre les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion du Budget Assainissement et du Budget Eau depuis 2003

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les écarts des résultats d'investissement entre les comptes administratifs des budgets EAU et ASSAINISSEMENT et les comptes de Gestion du SGC.

Au **31 décembre 2002**, le budget Eau-Assainissement de Nyons a été scindé en 2 budgets :

- 1/ Budget Eau
- 2/ Budget Assainissement.

Or, **au 1er janvier 2003**, la répartition des comptes entre le Budget Eau et le Budget Assainissement n'a pas été identique en mairie et en trésorerie, occasionnant un écart réciproque sur le résultat d'investissement des 2 budgets entre la mairie et la trésorerie; cet écart, initialement de 247 203.38 € (en plus sur un budget et en moins sur l'autre) a été résorbé en partie (- 80 083.17 €) en 2006, et le nouvel écart de 167 120.21 € entre les comptes administratifs et les comptes de gestion se reporte depuis cette date, générant des observations justifiées de la Préfecture chaque année.

Lors de l'exercice 2013, l'écart constaté n'est plus réciproque entre les 2 budgets en raison d'une erreur de report de 269.35 € sur le Budget Eau ; ainsi une différence en moins de 167 120.21 € est toujours constatée sur le Budget Assainissement et une différence en plus de 166 850.86 € est désormais constatée sur le Budget Eau.
(Voir annexe : Tableau comparatif des résultats de la commune et du SGC.)

Afin de régulariser définitivement cette situation qui dure depuis 2003, il est proposé :

- De passer les écritures non budgétaires suivantes au SGC (avant la fin de l'exercice 2023) :
 - o Budget Eau : Débit C/4512 (compte de liaison BP) Crédit C/1068 pour 167 120.21 €.
 - o Budget Assainissement : Débit C/1068 Crédit C/4513 (compte de liaison BP) pour 167 120.21 €
 - o Budget général : Débit C/4513 Crédit C/4512 pour la somme de 167 120.21 €.
- De demander à la Commune de NYONS de régulariser l'erreur de report de 269.35€ lors de l'affectation des résultats 2023 (début 2024) sur le budget Eau.

.../...

R

CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024


Commune de NYONS (26110)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide


POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER les écritures non budgétaires à effectuer par le SGC sur le budget 2023,
- D'APPROUVER la décision modificative prise par le Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023, reprenant l'erreur de report d'un montant de 269.35 €, afin de corriger les résultats 2023.

Yves RINCK
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

Ecart Résultats Investissement Budgets Eau-Asst Nyons			
	BA EAU/ASST	BA EAU	BA ASST
31/12/2002 COMMUNE	-180 902,72		
31/12/2002 TRESORERIE	-180 902,72		
ECART	0,00		
I			
REPRISE 1/1/2003 COMMUNE		-11 970,48	-168 932,24
REPRISE 1/1/2003 TRESORERIE		-259 173,86	78 271,14
ECART		247 203,38	-247 203,38
31/12/2003 COMMUNE		-61 592,27	-13 699,79
31/12/2003 TRESORERIE		-308 795,65	233 503,59
ECART		247 203,38	-247 203,38
31/12/2004 COMMUNE		-285 690,04	-150 292,27
31/12/2004 TRESORERIE		-532 893,42	96 911,11
ECART		247 203,38	-247 203,38
31/12/2005 COMMUNE		-169 068,98	-59 587,08
31/12/2005 TRESORERIE		-416 272,36	187 616,30
ECART		247 203,38	-247 203,38
31/12/2006 COMMUNE		-222 973,62	-52 050,26
31/12/2006 TRESORERIE		-390 093,83	115 069,95
ECART		167 120,21	-167 120,21
OBSERVATIONS	Erreur report commune BA Eau -238 271,24€ au lieu de 222 973,62€ (régularisé plus tard) Correction trésorerie en reprise résultat Investissement antérieur + 80 083,17 BA Eau et - 80 083,17€ BA Asst		
31/12/2007 COMMUNE		-559 175,76	-57 889,30
31/12/2007 TRESORERIE		-726 295,97	109 230,91
ECART		167 120,21	-167 120,21
OBSERVATIONS	Erreur report commune BA Eau -574473,38€ au lieu de -559175,76€ (régularisé plus tard)		
31/12/2013 COMMUNE		29 748,69	-605 745,27
31/12/2013 TRESORERIE		-137 102,17	-438 625,06
ECART		166 850,86	-167 120,21
OBSERVATIONS	L'écart de 167 120,21 s'est reporté d'année en année avec une erreur de report de la commune sur le budget Eau de -269,35€ entre 2008 et 2013		
Régularisation proposée : le SGC de Nyons procède par écriture non budgétaire à une régularisation de 167 120,21€ entre le budget Eau et le budget Assainissement : Budget Asst : Dt 1068 Ct 4513 et budget Eau : Dt 4512 Ct 1068 et la commune de Nyons procède, lors de l'affectation du résultat d'investissement 2023 à une régularisation de 269,35€ sur le budget Eau			